



Jeudi
du service
public



PROCÉDURE DE RACCORDEMENT EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUPRÈS DE LA SBEE

DIRCOM/PR
NOVEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

01	EN QUOI CONSISTE LE RACCORDEMENT A LA SBEE ?	4
02	QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE À LA SBEE ?	4
03	QUELLE EST LA PROCEDURE D'OBTENTION DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE À LA SBEE ?	6
04	COMBIEN COÛTE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT À LA SBEE ?	10
05	COMBIEN COÛTE LA DEMANDE D'EXTENTION À LA SBEE ?	10
06	QUELLE EST LA DURÉE MOYENNE DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE RACCORDEMENT À LA SBEE ?	11
07	TABLEAU DES COÛTS FORFAITAIRES DE BRANCHEMENT APPLIQUÉS	11
08	PROCEDURE DE RACCORDEMENT DES PME ET PMI DE 140 À 160 kVA	13
09	BRANCHEMENTS HAUTE TENSION A (HTA)	15
10	BRANCHEMENTS PRÉPAYÉES	16
11	RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT À LA SBEE	17

PRÉAMBULE

La Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) a pour mission principale de fournir de l'énergie électrique à la population béninoise. Cette mission consiste à assurer l'achat, le transport et la distribution de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire national.



EN QUOI CONSISTE LE RACCORDEMENT À LA SBEE ?

Le raccordement à la SBEE est une opération qui consiste à relier le point de livraison (domicile du client par exemple) au réseau du service public de distribution de la SBEE par un branchement afin de permettre au client final de consommer de l'électricité. Il y a raccordement au réseau de distribution de la SBEE lorsqu'il s'agit d'un nouveau point de livraison. Un devis de travaux de branchement et éventuellement d'extension est alors nécessaire pour la fourniture du service.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE À LA SBEE ?

- Être une personne physique ou une personne morale ;
- Exprimer une demande de devis ;
- Souscrire à un contrat d'abonnement dûment signé après avoir pris connaissance des clauses dudit contrat.



Un formulaire de demande de raccordement à remplir est disponible dans toutes les agences de la SBEE.

Les pièces et les renseignements ou les informations suivantes sont à fournir pour le remplissage dudit formulaire.





QUELLE EST LA PROCÉDURE D'OBTENTION DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE À LA SBEE ?



Pour les personnes physiques

- Copie carte d'identité nationale pour les béninois ou carte d'identité d'étranger pour les non-béninois ou carte diplomatique pour les diplomates ;
- Adresse de domicile ;
- Adresse professionnelle ;
- Adresse précédente (s'il y en a) ;
- Numéro de téléphone domicile et professionnel ;
- Numéro boîte postale ;
- Profession ;
- Numéro de police d'abonnement précédente (s'il y en a) ;
- Numéro IFU (Identifiant Fiscal Unique) du Propriétaire du domicile et/ou du consommateur (locataire).



Pour les personnes morales (Sociétés, Associations, ONG etc.)

- Copie carte d'identité du représentant (carte nationale d'identité pour les béninois ou carte d'identité d'étranger pour les non béninois.) de l'entité ;
- Copie du registre de commerce ou de l'autorisation légale d'exercer ;
- Adresse de présentation des factures ;
- Numéro de téléphone professionnel ;
- Numéro boîte postale ;
- Preuve d'activité ;
- Numéro de police d'abonnement précédente (s'il y en a) ;
- Numéro IFU du gérant.





Pour les représentations diplomatiques (ambassades, consulats)

- Lettre d'accompagnement du chargé de mission ;
- Copie de la convention d'établissement.

Ces deux pièces sont à rajouter en plus des pièces fournies par les personnes morales.



Pour les entités de l'administration centrale ou de collectivités locales

- Lettre d'accompagnement du service demandeur ;
- Local ou le lieu à desservir ;
- Copie du titre légal d'occupation (contrat de location, titre de propriété, bail etc.) ;
- L'attestation de conformité délivrée par un organisme ayant compétence en la matière ;
- Nom de la structure ou de l'entité ;
- Raison Sociale ;
- Adresse de livraison ;

- Type de local ;
- Nom du propriétaire ;
- Affectation ;
- Utilisation de l'électricité ;
- Type d'usage prévu ;
- Liste des appareils en place et leur puissance ;
- Puissance électrique demandée ;
- En cas de réclamation d'exonérations fiscales, fournir les documents justificatifs du Ministère des finances.





COMBIEN COÛTE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT À LA SBEE ?

La demande de raccordement coûte **deux mille trois cent soixante francs CFA (2 360 Fcfa)**.

En matière de raccordement, le point de livraison (domicile du client) ne doit pas excéder 40 mètres de distance par rapport au réseau électrique public de la SBEE.



COMBIEN COÛTE LA DEMANDE D'EXTENSION À LA SBEE ?

La demande d'extension consiste à **prolonger le réseau d'un point A à un point B** afin de raccorder le client sur une distance raisonnable. En d'autres termes, l'extension intervient lorsque la distance du point de livraison à desservir excède 40 mètres du réseau électrique de la SBEE.

LA DEMANDE D'EXTENSION COÛTE ONZE MILLE HUIT CENT FRANCS CFA (11 800 FCFA)

QUELLE EST LA DURÉE MOYENNE DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE RACCORDEMENT À LA SBEE ?

Le délai d'établissement de devis pour le raccordement est de **10 jours**. Ensuite le client est invité à effectuer les formalités auprès de **CONTRELEC** et à renvoyer son dossier auprès des services de la SBEE.

Après cette étape, il faut compter **10 jours ouvrables** pour la disponibilité effective du service.

TABLEAU DES COÛTS FORFAITAIRES DE BRANCHEMENT APPLIQUÉS

Type de branchement	Puissance (KVA)	Intensité (A)	Tarifs en vigueur (FCFA)
2 fils	1-6	5-30	85 000
4 fils	6-20	10-30	130 000
4 fils	30	45	330 000
4 fils	33	50	390 000
4 fils	40	60	530 000
Additionnel 2 fils	1-6	5-30	42 500
Additionnel 4 fils	6-20	10-30	65 000

NB

Notons qu'à ces coûts, s'ajouteront les frais d'avance sur consommation qui varient suivant les puissances (5 Ampères à 60 Ampère) de vingt-deux mille cinq cent (22 500) francs CFA à six cent mille (600 000) francs CFA, ainsi que les frais de timbre de dimension et les frais de pose compteur.

Pour le compteur à prépaiement, le client ne paie pas d'avance sur consommation.

Toute augmentation de puissance de 5 ampères de 2 fils entraîne un paiement additionnel de **vingt-trois mille quatre cent cinq francs cfa (23 405 FCFA)**.





PROCEDURE DE RACCORDEMENT DES PME ET PMI DE 140 À 160 kVA

- Le promoteur (client) fait sa demande de raccordement en ligne via le site web de la SBEE **www.sbee.bj** gratuitement.
- Trois (03) jours ouvrables après, les devis sont établis (devis de raccordement et devis d'abonnement) et envoyés au client par e-mail.
- La SBEE appelle le client pour la signature du contrat de raccordement (1er déplacement à la SBEE du client) après paiement ; La SBEE dispose de quatorze (14) jours ouvrables pour installer gratuitement le transformateur au client.
- Trois (03) jours ouvrables après les travaux d'installation du transformateur, la SBEE procède au raccordement au réseau en présence du promoteur ou de son représentant qui signera le Procès-Verbal de mise en service. A cette même occasion, le Contrat de raccordement signé par la SBEE sera remis au client (2ème déplacement du client à la SBEE).

Le raccordement au réseau électrique de la SBEE des PME et PMI, se fait en deux (02) étapes, en vingt (20) jours au maximum et gratuitement.

Pour les pmi ayant souscrit 140 à 160 kva, les travaux sont gratuits si le site se trouve à 150m au plus du réseau de la sbee.

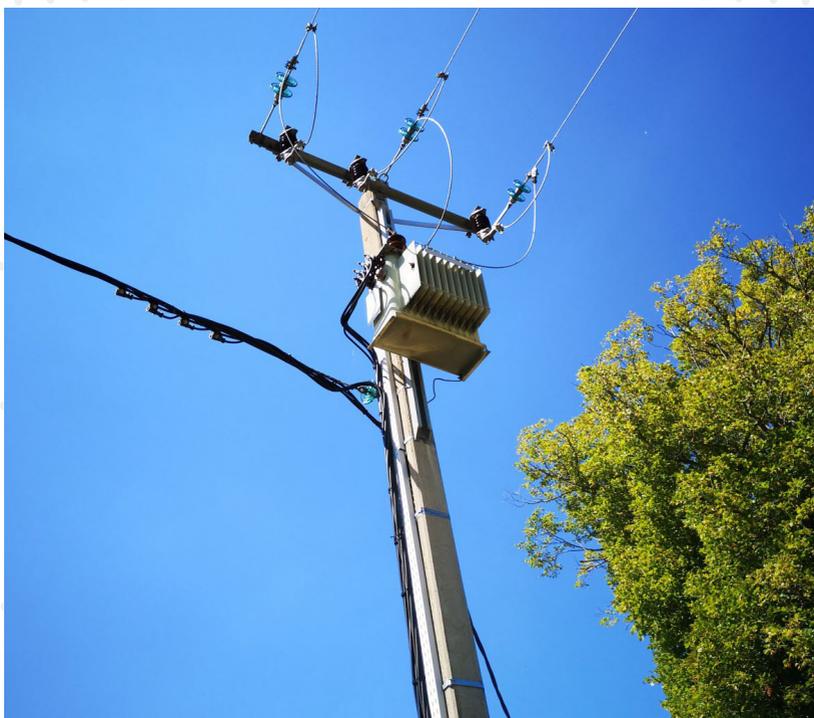
Dans ces conditions ils ne paient que les frais d'abonnement liés au système de comptage.

Procédures	Temps (jours)	Coûts (FCFA)
Demande en ligne sur le site web www.sbee.bj	3	Gratuit
Signature du Contrat		
Installation du transformateur	14	Gratuit
Raccordement	3	
	20	



BRANCHEMENTS HAUTE TENSION A (HTA)

Les montants des avances sur consommation, des frais travaux et du devis en général d'un branchement HTA varient suivant les puissances souscrites et le domaine d'activité des structures (clients) demandeurs.





BRANCHEMENTS PREPAYES

Pour le compteur prépayé, le client ne paye pas d'avance sur consommation.

Tout consommateur de l'énergie électrique de la SBEE devant s'absenter sur une longue période a la possibilité de faire un dépôt de fonds afin d'éviter d'être coupé.

Pour tout renseignement complémentaire sur le prépayé s'adresser à l'agence de la SBEE la plus proche de vous.





RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT À LA SBEE

- Demande de devis
- Etablissement du devis dans un délai maximum de 10 jours ouvrables
- Retrait du devis par le client
- Paiement des frais obligatoires de CONTRELEC
- Obtention du certificat de conformité auprès de CONTRELEC
- Paiement devis SBEE sur présentation du certificat de conformité CONTRELEC avec signature du contrat d'abonnement
- Exécution des travaux de raccordement au client dans un délai maximum de 10 Jours ouvrables

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS, LE CLIENT PEUT APPELER
AUX JOURS ET HEURES OUVRABLES,
SELON SA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

**Direction Commerciale..... Tél : 21 30 90 04
et de la Clientèle (Siège)**

Direction Régionale Littoral 1 Tél : 21 31 24 10
*(incluant les quartiers après
l'échangeur de Godomey, jusqu'au
début des 3 ponts d'Akpakpa)*

Direction Régionale Littoral 2 Tél : 21 33 51 57
*(incluant les quartiers après les
3 ponts jusqu'à la limite de Sèkandji)*

Direction Régionale Atlantique Tél : 21 36 04 09

Direction Régionale Ouémé-Plateau ... Tél : 20 21 23 91

Direction Régionale Mono-Couffo Tél : 22 41 13 22

Direction Régionale Zou-Collines Tél : 22 51 03 17

Direction Régionale Atacora-Donga Tél : 23 82 25 70

Direction Régionale Borgou-Alibori Tél : 23 61 05 86

www.sbee.bj



www.service-public.bj



PLUS DE 370

Services Publics dont 70 eServices

Plusieurs e-services tels que :

- ✔ Casier Judiciaire
- ✔ Certificat de Nationalité
- ✔ Registre de Commerce et de Crédit Mobilier etc...





DCOM DIRECTION DE
LA COMMUNICATION

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

NOVEMBRE 2020